

Montpellier, le 12 mai 2010

**Confidentiel**

M. Michel BONIFAY  
**Expert judiciaire**

47 Cours Pierre Puget  
BP 328  
13177 MARSEILLE Cédex 20

Tribunal Administratif de Marseille  
Ordonnance du 7/12/2009  
Dossier n°0908347-0  
**CUMPM c/ EVERE**  
V/Réf : TA.171.a-MB.pr.10/04.02.1

DIRE A EXPERT N°2

Monsieur l'expert judiciaire,

Nous revenons vers vous dans le cadre de l'affaire de référence et vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, sous bordereau, les pièces sollicitées.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que l'étude technique et financière relative aux documents sollicités figure dans le Dossier Technique et Financier – Phase 1 et 2 de juillet 2009, référencé EVE SIT DG 0 078 A communiqué le 15 mars dernier.

.../...

1. Dossier technique :

Couloir pompier :	p. 124 et 125
Poste de garde :	p. 121 et 122
Canal de lagunage :	p. 126
Local Stockage plastique :	p. 122 et 123
Doublement des voies ferrées :	p. 96 et 97
Electrification des voies ferrées :	p. 89 à 92
Modifications des spécifications du pont :	p. 89 à 92

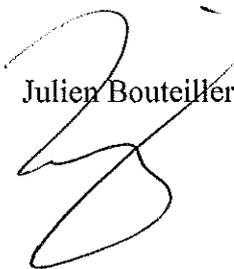
2. Impact financier :

Couloir pompier :	p. 291
Poste de garde :	p. 289
Canal de lagunage :	p. 294 à 295
Local Stockage plastique :	p. 290
Doublement des voies ferrées :	p. 262 et 263
Electrification des voies ferrées :	p. 262
Modifications des spécifications du pont :	p. 259

Naturellement, notre contradicteur constitué dans les intérêts de la Communauté urbaine de Marseille Provence, nous lit en copie.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Expert judiciaire, l'expression de nos salutations les meilleures.

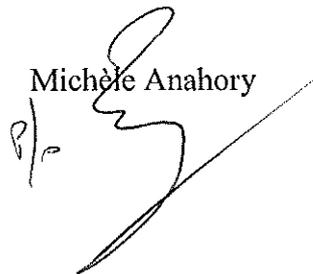
Julien Bouteiller



PJ

Un bordereau de pièces

Michèle Anahory



**Cabinet Landwell & Associés**

Avocats

650 rue Henri Becquerel

34000 Montpellier

Tribunal Administratif de Marseille

Ordonnance du 7/12/2009

Dossier n°0908347-0

Affaire : Communauté Urbaine de Marseille Provence/ EVERE

Expert judiciaire : M. Michel BONIFAY

**BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES  
DU 12/05/2010**

**Par :**

Le Cabinet Landwell & Associés

Agissant par Me Michèle Anahory

Avocat au Barreau de Montpellier

Sis 650 rue henri becquerel

34000 Montpellier

**Communique à :**

**M. Michel BONIFAY, Expert judiciaire**

sis 47 Cours Pierre Puget

BP 328

13177 MARSEILLE Cédex 20

**Les pièces suivantes :**

- Pièce n°9 : Classeur comprenant l'annexe XXIX – Tome 9 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Couloir Pompier ».
- Pièce n°10 : Classeur comprenant l'annexe XXVI – Tome 8 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « poste de garde ».
- Pièce n°11 : Classeur comprenant l'annexe XXXI – Tome 9 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Canal de lagunage ».
- Pièce n°12 : Classeur comprenant l'annexe XXVII – Tome 9 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Bâtiment stockage plastique »
- Pièce n°13 : Classeur comprenant l'annexe XII – Tome 7 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Doublement des voies ferrées ».

- Pièce n°14: Classeur comprenant l'annexe XI – Tome 7 au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Electrification des voies ferrées ».
- Pièce n°15: Classeur comprenant l'annexe IX – Tome 6A au Dossier Technique et Financier Phase 1 et 2 de juillet 2009, relatif au poste « Modifications des spécifications du pont ».

**Et, en copie pour information le présent bordereau de pièces à :**

**Cabinet DE CASTELNAU**  
**Maître Régis de Castelnau**  
3 Place Saint Michel  
75005 PARIS

Pour la CUMPM